

La « disparition forcée » en Argentine

Occultation de la mort, empêchement du deuil, terreur, liminalité

Alice Verstraeten

Volume 19, numéro 1, automne 2006

Enjeux politiques et mort

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/016640ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/016640ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1180-3479 (imprimé)

1916-0976 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Verstraeten, A. (2006). La « disparition forcée » en Argentine : occultation de la mort, empêchement du deuil, terreur, liminalité. *Frontières*, 19(1), 74–79.
<https://doi.org/10.7202/016640ar>

LA « DISPARITION FORCÉE » EN ARGENTINE

Occultation de la mort,
empêchement du deuil,
terreur, liminalité

Alice Verstraeten,
doctorante en anthropologie,
enseignante au Département d'anthropologie
de l'Université Lyon II.

Entre 1976 et 1983, une junte militaire tricéphale détient le pouvoir en Argentine. Elle orchestre, au nom d'un monde « occidental et chrétien », un génocide¹ visant les « subversifs apatrides » et « judéo-communistes ». Appliquant le désormais célèbre « programme » du général Ibérico Manuel Saint-Jean (« Nous allons d'abord tuer tous les agents de la subversion, ensuite leurs collaborateurs, puis leurs sympathisants ; après, les indifférents, et enfin les timides² »), elle fait 10 000 morts dans les affrontements, un million d'exilés et 30 000 disparus.

Le génocide par « disparition » fait du silence et de l'effacement des traces le fondement de l'impunité. Prostrée dans le mutisme, la société vit au rythme de « la paix des cimetières », dit souvent Beatriz³. Les proches des « disparus » et leurs enfants, profondément marqués par la peur, peinent à exprimer leur vécu par des mots.

Depuis janvier 2003, à Buenos Aires, j'accompagne régulièrement ces familles dans leurs vies associatives. Notre relation s'est construite autour du témoignage et

du récit de vie. Recueillir des témoignages, c'était travailler la langue, laisser place à la parole, partir d'expériences intimes pour aller de manière sensible vers l'histoire collective. Ainsi que le souligne Catherine Coquio, les chercheurs tentent de « penser l'avenir à partir du passé, le collectif à travers le singulier, l'inhumain à travers l'humain, le “mutisme du meurtre” (H. Broch), à travers la parole rescapée, le passage à l'acte à travers le travail sur la langue... » (Coquio, 1999, p. 60.)

Il s'agira ici de définir les contours de cette « disparition », dans un entre-deux étrange et inquiétant. Il s'agira de clarifier la place qu'elle tient, flirtant avec la mort comme avec la vie, dans l'imaginaire des survivants et des familles. Il était donc primordial de laisser une large place à leurs propres voix, dans une forme d'explication chorale de ces réalités indicibles.

À travers les « expériences limites » des familles, on s'aperçoit que c'est le statut même de la mort et des morts qui est mis en balance. Par contamination, les vivants se trouvent repoussés aux marges du dicible et du social, dans un espace-temps « liminal ». Si la disparition est, selon la rhétorique de justification des bourreaux, un moyen de



pression politique, elle apparaît surtout comme un moyen de scléroser les relations sociales par la terreur et donc, comme un moyen de tuer le politique.

L'INQUIÉTANTE ÉTRANGETÉ DE LA LIMINALITÉ

La « disparition » est en réalité un ensemble complexe et brumeux de catastrophes qui se succèdent. Elle débute avec l'irruption soudaine, au domicile familial le plus souvent, d'escadrons de la mort qui ravagent tout sur leur passage. Ils encagoulent leurs victimes, premier signe d'un « perdre la face » radical. Ils les jettent dans des Ford Falcon noires sans plaques d'immatriculation, et les emmènent dans des « centres clandestins de détention ». Enfermés dans des cellules non répertoriées, les « disparus », qui ne portent déjà plus de noms mais des numéros, sont torturés.

Dans le même temps, toute information sur leur sort est refusée aux familles. L'État, les commissariats, les Palais de Justice nient savoir quoi que ce soit. Peu à peu, de manière confuse et instinctive, les familles reconstruisent le sens des événements qui les entourent : c'est le cas du couple qui recueille Tatiana, âgée alors de trois ans et demi. Au moment du drame elle

raconte que sa maman, « ils » l'ont recouverte « jusque-là » ; elle montre son cou. Si, dans un premier temps, le couple pense qu'il s'agirait du drap recouvrant une morte, quelques mois de dictature suffisent à modifier leur imaginaire du « jusque-là ». Dans le geste de l'enfant, ils apprennent à voir la cagoule. Et la cagoule devient signe non de la mort, mais de la « disparition ».

Les « disparus », une fois leur potentiel d'aveux « périmé » pour les bourreaux, sont soit jetés vivants à la mer lors des « vols de la mort », soit exécutés et enterrés anonymement dans des tombes individuelles ou dans des fosses communes. Dans les deux cas, les répresseurs semblent avoir répondu à l'injonction du maréchal Keitel, chef du haut commandement allemand, qui déclarait à propos des déportés politiques « N.N » (*Nacht und Nebel: nuit et brouillard*) de l'époque : « Une intimidation efficace ne peut être assurée que par la peine de mort ou par des mesures empêchant la famille du criminel et la population de savoir ce qu'il est advenu. » Puis, en 1942, il ajoutait : « ces mesures auront un effet dissuasif car a) les prisonniers disparaîtront sans laisser de traces ; b) il ne pourra être donné aucune information sur le lieu où ils se trouvent ni sur leur sort ». L'effacement

des traces se poursuit jusque dans la mort, empêchant indéfiniment l'inhumation des « disparus ». L'inhumation empêchée rend le deuil impossible, elle enferme les familles dans la liminalité :

« Le problème n'est pas seulement qu'ils ne t'ont pas donné le corps et qu'ils ne t'ont pas dit "Il est mort", c'est qu'ils t'ont offensée et qu'ils t'ont humiliée, ils t'ont amenée à te sentir coupable de la mort de ton proche. Ils t'ont dit "Oh, il doit être tranquillement en vacances dans un autre pays..." ; "Tu es sa mère et tu ne sais même pas où il est ?", n'importe quoi. Des choses qui ne te donnent aucune voie de sortie [...] pour organiser tes jours. TOUT te contrarie. Tout concourt à augmenter et augmenter encore la douleur et la destruction. Chaque chose. Chaque discours, chaque entretien que tu obtiens, chaque chose qui se dit. C'est chaque fois pire, pire, pire. Et cela fait que tu n'as jamais pu arriver au moindre soulagement. » (Julia⁵)

Les familles restent en suspens, dans l'indétermination la plus complète. Si leurs proches ne donnent plus signes de vie, c'est sans doute qu'ils sont morts. Mais

rien ne vient marquer la mort comme un événement : ni langage, ni images, ni rituel. La « disparition » appartiendrait davantage au registre de la catastrophe, de la rupture spatiale, temporelle, relationnelle. C'est pourquoi j'emprunte à Arnold Van Gennep ou à Victor Turner l'idée de la « liminalité »⁶. Les familles sont au seuil (*limen* en latin) de la mort, du veuvage, du deuil. Mais cette étape transitionnelle est, par le silence, perpétuellement maintenue.

Cette situation nouvelle, construite sur le non-dit, ne trouve pas d'échos dans le langage commun. Les personnes séquestrées vont donc être désignées par une foule de termes tâtonnants. Chaque étape de création de ce nouveau vocabulaire semble les éloigner un peu plus de la légalité et de la citoyenneté, les déréaliser. De « détenues » à « disparues », elles sont passées par une série de dénominations mutantes et composées, qui sont autant de tentatives d'éclaircissement – ou d'obscurcissement – de la nébuleuse⁷.

Le mot « disparition », que j'utilise, est tout simplement traduit de l'espagnol « *desaparición* ». Il est, comme dans toutes les langues, polysémique. Taty⁸ souligne l'inquiétante étrangeté du terme, son caractère performatif dans la terreur :

« Alejandro, un jour, m'a dit : "Maman, ils ont tué un camarade"... Alors moi je savais bien quelque chose, mais je n'avais pas idée de la magnitude de ce qui se passait. La magnitude. C'était une horreur dont je considère qu'aucune des mères, hein, n'imaginait qu'elle était déjà en cours. Je pensais qu'il était en prison, que j'allais le récupérer, tu vois. Mais jamais, jamais je n'ai pensé à ce mot, mon Dieu : DES-APA-RE-CIDO ! [DIS-PA-RU. Mais Taty coupe le mot hors de toute logique syllabique, de manière anarchique.] Qui n'a pas de traduction ailleurs dans le monde. Partout on dit DES-APA-RE-CIDO... C'est qu'il ne peut y avoir de traduction qui soit aussi terrible, aussi forte, non ? Alors, je te dis, j'ai commencé à... à me rendre compte... »

Beaucoup de journalistes et de chercheurs ont fait le choix de ne pas traduire le mot dans leur langue respective, et de garder l'espagnol « *desaparecido* » comme signe d'une entame de l'acuité du langage, signe du caractère intraduisible des vécus, signe distinctif d'un crime que l'on considère « nouveau »⁹. On craint le caractère « lisse »¹⁰ d'un terme qui peut tout autant s'appliquer à des « disparitions » dans une catastrophe naturelle ou même, à l'enlèvement d'enfants par des réseaux pédophiles. Les chercheurs français ont pourtant pris

l'habitude de traduire le terme. C'est qu'en espagnol aussi, forcément, le mot est le même pour une foule de réalités distinctes. En espagnol aussi, les marins « disparaissent » en mer, les magiciens font apparaître et « disparaître » des lapins. Il semble donc important que le lecteur puisse ressentir le caractère édulcorant du terme choisi : si le crime est unique, le mot est banal. Et cela a son sens. Le terme « disparition » a été choisi par le général Videla lui-même. Son caractère elliptique, réducteur, dénigrant, offensant, est délibéré.

Dans les premiers temps de la répression, les familles ne savent comment désigner le crime et ne trouvent aucun terme juridique pour définir la situation de leurs proches. Si ces derniers sont séquestrés par des hommes portant cagoules et perruques, les familles reconnaissent pourtant l'emprunte de la police ou l'armée : la majorité des enlèvements ont lieu entre minuit et le petit matin, dans un pays où le couvre-feu ne laisse circuler que les membres des forces de sécurité. On appelle donc les personnes séquestrées... des « détenus ».

Au fil des dénégations de l'administration, les familles s'aperçoivent pourtant que leurs proches n'ont, bureaucratiquement parlant, jamais été détenus. Mais qu'ils se sont, bureaucratiquement parlant, évanouis « dans la nature ». Le terme, qui sous-entend une forme quelconque de légalité, s'avère caduque.

C'est à ce moment-là qu'intervient Videla, comme pour faire signe aux familles, leur dire qu'il est inutile de poursuivre les recherches et de harceler les représentants de l'État. En utilisant le terme « disparition », il institue le fantasmagorique. On découvre alors que le pouvoir politique est très fort pour apposer les mots qu'il choisit aux réalités qu'il engendre. Les familles ne voulant pas renoncer à l'idée de détention, elles forgent l'expression « détenus-disparus », comme pour signifier à Videla qu'elles ne croient pas à l'innocence de l'État. Peu à peu, pourtant, c'est le terme le plus elliptique qui écrase les autres, sans doute par la puissance de sa déconcertante simplicité.

QUAND LA « DISPARITION » PENCHE VERS LA VIE...

Il semblerait que le terme « disparu » ou les initiales « N.N. » aient un pouvoir de blesser presque comparable à celui de la blessure physique. Les familles utilisent le mime, les gestes, l'image du ventre ou la terminologie de la chirurgie et de la boucherie pour exprimer l'absence de nouvelles et, plus loin, l'absence de deuil. Dans tous les cas, il s'agit de « l'ouverture » symbolique du corps des survivants, figurant la perte de toute intégrité. En témoigne Ilan¹¹ :

« C'est... c'est un deuil impossible, infini, impossible, euh... Ma grand-mère est morte il y a quelques années. Bon. Elle est morte, on l'a enterrée, je sais où elle est morte, bon. C'est comme ça, c'est clair. Avec la disparition... quand tu n'as pas de corps, que tu n'as pas de cadavres... d'un jour à l'autre, pffft, tu n'as plus VU tes proches !! Moi, j'ai parlé le 14 au soir avec mon père. Il m'a dit "on se voit demain chez la grand-mère". C'était la dernière chose ! [...] Donc, c'est un... c'est une *amputation*, c'est un *arrachement*, c'est quelque chose de... d'*incurable*... Je vis ma vie. Pas facilement mais je vis ma vie. »

Pourtant, « coup de théâtre » contre le « coup d'État », le 30 avril 1977, entre 17 heures et 17 heures 30, quatorze femmes se tiennent sur la place de Mai. Bravant les interdits de rassemblement, bravant leur panique, elles se mettent à tourner en rond devant la « Maison rose » du gouvernement¹². Elles se font signes vivants du non-dit, signes de ce que la « paix des cimetières » n'est pas celle du repos des morts, mais plutôt de la terreur des vivants. Elles disent être la présence que le pouvoir renie à leurs enfants. Chaque mère réclame en effet à l'administration, depuis des semaines ou des mois, des informations personnelles. Ensemble, elles décident de réclamer des informations sur l'ensemble de leurs enfants : « Apparition en vie des 30 000 détenus disparus ! » clament-elles. Elles croient encore, dans un premier temps, que c'est possible :

« On a tous cru – Hein ? – qu'on les retrouverait au commissariat, on présentait des *Habeas Corpus*... Et au commissariat ils nous disaient : "Noon... Il est parti avec une blonde, c'est sûr ! [Elle a pris une voix de militaire, sarcastique]" Des choses comme ça. Très, très dénigrantes, très offensantes, terribles. » (Taty.)

Aux journalistes qui posent des questions, les autorités répondent qu'elles sont « folles ». Ce qu'elles appellent leur « nom de guerre » est né. Elles sont encore aujourd'hui, pour beaucoup de leurs compatriotes, « les folles de la place de Mai » :

« [Taty arrête ses larmes dans un grand raclement de gorge.] Folles ! Ce mot nous émeut beaucoup parce que... Folles ! Bien sûr : folles de douleur, d'âpreté, de rage, d'incertitude ! De ne pas savoir ! Tu vois ? [Elle tousse] [...] On a fait ce que n'importe quelle mère fait pour ses enfants. Parce qu'on n'a pas porté des enfants en nos ventres pour que des généraux viennent nous les retirer ! »



Depuis, tous les jeudis, les « mères » défilent sur la Place. Le temps a rajouté signes et symboles : des foulards blancs, des banderoles, des pancartes, des photos de leurs enfants. À chacune de leurs apparitions sur la scène sociale, et jusque dans la demande de restitution des corps des disparus, jusqu'à l'affirmation que seuls des rituels de séparation d'avec leurs morts pourront « calmer » les vivants, les « mères » se situent, comme Antigone, au cœur de la dialectique allant de l'intimité familiale à l'engagement politique.

QUAND LA « DISPARITION » PENCHE VERS LA MORT...

Alors que des vivants disparaissent, dans les cimetières de la province de Buenos Aires apparaissent des corps blessés, portant des traces de torture et, pour la plupart, exécutés. Durant les trois premières années de la dictature – celles où surviennent la majorité des disparitions –, les passants de la commune de Avellaneda ont par exemple pu observer des allées et venues de camions militaires et de voitures de police autour du cimetière, et ce, de jour comme de nuit.

Une fois les fosses creusées par des employés du cimetière, les corps sont transportés, soit par ceux-ci, soit par des



M. Lepeér, Détail de *Desaparecidos*.

membres du corps policier. Ils sont ensevelis soit dans des fosses individuelles, soit dans des fosses communes. Les ensevelissements ne sont qu'occasionnellement répertoriés dans les registres¹³.

Quand les employés communaux apposent une croix, elle est en pierre et porte l'inscription : « N.N. Ne pas toucher, ordre judiciaire. » Le « N.N. », *no nombre* en espagnol, *nomen nescio* en latin, est l'inscription à laquelle l'administration argentine a habituellement recours pour les pierres tombales des indigents, orphelins non identifiés ou mendiants décédés au coin d'une rue. Mais avec la nouvelle apposition d'un « ordre judiciaire » gravé dans la pierre, le pouvoir instaure une rupture de la « normalité ». Les militaires créent ostensiblement l'invisibilité,

oscillant entre la tentation de faire de leurs crimes un massacre exhibé ou un massacre occulté. Cette oscillation est présente dès le meurtre des détenus, avec, d'une part, l'engloutissement silencieux dans les eaux et, d'autre part, le son les fusillades. C'est le cas, encore, avec l'abandon occasionnel de corps sur les voies publiques, quand la police tarde à les récupérer, comme pour laisser aux rumeurs le temps de se construire.

Lorsque l'existence de ces tombes anonymes commence à venir aux oreilles des familles, alors, insensiblement, la disparition penche vers la mort. Le terme « disparition » est compris comme le paravent édulcorant d'un mot plus dur : « extermination ».

Mais le secret absolu sur le sort des personnes enlevées – avec par exemple le refus des autorités de comparer les empreintes digitales des vivants disparus avec celles des cadavres apparus – les maintient en suspens, dans un entre-deux. Le pouvoir politique et judiciaire nie non seulement la mort, mais l'existence même des disparus, engloutissant en parts égales vie et mort dans le non-dit. Pour les vivants, vie et mort se vident de leur sens ou, au moins, de leur opposition. Et Tatiana en témoigne, par le flou de ses explications :

A. – C'est quoi, le "N.N." ?

Tatiana : – Pour moi, c'est ça, ça [elle dessine une croix tombale]. C'est comme si le "N.N." – tu as vu les tombes ? – signifiait la mort. Et en réalité oui, parce que c'est la mort... juridiquement, ces "N.N." n'ont pas existé ! Et la non-existence a quelque chose à voir avec la mort !

A. – Mais on ne peut pas mourir si on n'a pas existé !

T. – Oui ! C'est un peu... Aaaaah ! » [Elle agite les mains et la tête en signe d'impossibilité totale.] [Silence].

En Argentine comme en Colombie, d'où vient cette expression de María Victoria Uribe, « tuer, re-tuer, contre-tuer » (Uribe, 1990, titre de l'œuvre)¹⁴, la catastrophe agit sur trois plans destructeurs. Des répresseurs tuent. Puis ils s'acharnent sur les corps et/ou les font disparaître : ils re-tuent, ils tuent la mort. Enfin, ils nient le crime : par le silence, ils contre-tuent.

La disparition redouble ou perpétue le meurtre en ce qu'elle pousse l'imaginaire des familles à s'emballer, en ce qu'elle distille, comme chez Julia, des fantasmes liés à la pensée insoutenable du mélange des corps dans un charnier :

« Quand j'ai eu la conviction que [mon fils] était mort, j'ai fait un rêve. J'ai souvent rêvé de lui, et je l'ai toujours rêvé vivant, je l'ai toujours rêvé quand il était plus petit, comme enfant, comme bébé. Et j'ai fait un horrible rêve où Gabriel... Je vivais à ce moment-là dans une maison qui avait un grand couloir, hein ? Et Gabriel s'approchait en marchant, dans ce couloir, et c'était un Frankenstein avec une canne, avec une jambe de bois, et... C'est une image que je vois encore. Il était clairement un être fait de morceaux, un être monstrueux, non ? Ça, c'est le dernier rêve que j'ai fait de mon fils à cette époque-là. »

La disparition est un meurtre à fonctions exponentielles en ce qu'elle re-tue les opposants.

La tombe « N.N. », quant à elle, « contre-tue » : elle entérine le silence, fait de la disparition un « ordre judiciaire » et, donc, un droit des bourreaux au non-droit...

Des anthropologues légistes, partant du principe qui voudrait qu'à des « disparus » (personnes dés-identifiées dont la mort est niée) correspondent des corps désincarnés, ouvrent ces tombes. Ils cherchent sur les os les traces des sévices, déterminent leur nature, disent lesquels ont causé la mort. Ils rassemblent ensuite le squelette en position anatomique, « pour lui rendre un peu de son humanité » (Koff, 2005, p. 44). Ils l'identi-

fient par des analyses d'ADN et le rendent aux familles. C'est donc le corps restitué qui devient support de rituels familiaux et sociaux ou qui, pour Julia par exemple, permet une réorganisation du sens :

« J'ai obtenu quelques éléments pour me construire intérieurement ce... ce que le régime niait. Il niait, il s'arrangeait pour que, si tu n'avais aucune possibilité d'avoir le corps matériellement, tu ne puisses pas non plus en construire mentalement l'image. »

L'absence de corps perturbe, par l'effet de contagion si connu du non-dit¹⁵, l'ensemble de la société. Les familles, dans leurs usages réitérés de l'expression « corps social » ou « tissu social », montrent bien que des atteintes multipliées à des corps intimes provoquent une entame au corps social symbolique. Ainsi que le souligne Georges Steiner, « dans inhumanité, nous entendons... le verbe inhumer. Plus profonde encore, et à la racine des deux, se trouve la parenté entre l'humain et le terrestre, entre *humanitas* et *humus*. Refuser d'enterrer les morts, c'est nier leur humanité et la nôtre. » (Steiner, 1986, p. 56.)

Les proches, aidés par les anthropologues légistes, soutiennent l'idée que « réparer » la famille en restituant les cadavres, colmater les brèches du symbolique, est une démarche éthique engageant l'ensemble du corps social et constitue même une condition de survie de celui-ci :

« [L'histoire des "mères de la place de Mai"] c'est réellement une histoire morale... c'est une histoire éthique. De cette société. » (Ana-María¹⁶)

Les familles soulignent régulièrement, à l'image d'Ana-María, la disjonction entre « éthique » et « silence », entre « politique » et « impunité ». Elles opposent « enterrement », « mort » et « ritualité » à la « disparition ». Elles opposent, encore, la famille à l'État.

La disparition est donc, par sa nébuleuse de crimes imbriqués, par le silence qu'elle charrie, par la désacralisation du repos des morts et de l'intégrité des vivants qu'elle provoque, une véritable « pédagogie de la terreur¹⁷ », agissant sur l'ensemble du corps social. La « disparition » est une injonction à la soumission absolue.

Les nazis ont créé, par l'industrie de la mort, la production industrielle du non-dit. La junte argentine, elle, par les « disparitions » et par les « N.N. », a créé la production chirurgicale du non-dit¹⁸. Elle a inventé l'ellipse corporelle et temporelle : non-dit sur la mort, sur le lien entre des disparus vivants et des corps désincarnés, sur le lien familial des « subversifs », et sur le lien de ces « subversifs » au reste de la société. Elle a inventé la déliaison chirurgicale du social.

Par leurs efforts combinés de construction du sens, familles et scientifiques tentent, par la « reconstruction » de la mort et de ses rituels, de reconstruire ces liens chirurgicalement entamés et donc, disent-ils... de reconstruire le politique.

Bibliographie

CHAUMONT, J.-M. (2002). *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte/Poche, coll. Sciences humaines et sociales.

COMITÉ DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME EN ARGENTINE (1978), *Argentine : dossier d'un génocide*, Paris, Flammarion.

COQUIO, C. (dir), (1999). « Du malentendu », p. 17-86 in *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, coll. Idées, p. 17-86.

KAES, R., PUGET, J., VIGNAR, M. et al., (1989). *Violence d'État et psychanalyse*, Paris, Dunod, coll. Inconscient et culture.

KOFF, C. (2005). *La mémoire des os*, trad. de l'anglais par Delphine Chevalier, Raymond Clarinard et Isabelle Taudiere, Paris, Éditions Héloïse d'Ormesson.

SIRONI, F. (2001). *Bourreaux et victimes. Psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob.

STEINER, G. (1986). *Les Antigone*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des idées.

TURNER, V. (1969). *Le phénomène rituel, structure et contre-structure*, traduit de l'anglais par G. Guillet, Paris, PUF, Ethnologies, 1990.

URIBE, M.-V. (1990). *Matar, rematar y contramatar. Las masacres de la violencia en el Tolima, 1948-1964*, Bogota, Centro de Investigación y Educación Popular, CINEP, Serie Controversia 159-160.

VAN GENNEP, A. (1909). *Les rites de passage*, Paris, Nourry.

VERSTRAETEN, A. (2006). « L'engagement "en réseau" contre l'impunité. Des familles de disparus défient le "no te metas" », Revue *Tracés* n° 11, *L'engagement*, Lyon, ENS-LSH.

Notes

1. Le 19 septembre 2006, pour la première fois, la Justice civile argentine prononçait le mot de « génocide ». Il s'agissait de la sentence du tribunal de La Plata à l'encontre du commissaire Etchecolatz, bourreau de la dictature, condamné à la prison à perpétuité.
2. Ses propos, ainsi que ceux du général Videla lui-même (« Il mourra, en Argentine, autant de gens qu'il faudra pour rétablir l'ordre », prononcés en 1975 à Montevideo, en Uruguay) sont notamment repris dans l'ouvrage du Comité de défense des droits de l'homme en Argentine (1978), p. 14.

À propos des déclarations de Saint-Jean, il est également possible de consulter le site Internet du « Servicio Paz y Justicia » (<http://www.derechos.org/nizkor/arg/doc/>)

- benz1.html). L'organisme de défense des droits humains, dirigé par Adolfo Perez Esquivel, a publié son article le 3 septembre 2003.
3. Les familles de disparus et survivants des camps demandent à ce que leurs identités soient révélées, à ce que le nom de leurs enfants ainsi que leurs dates de disparition soient précisées. Cela fait partie intégrante de leur lutte quotidienne contre la dépersonnalisation dont ils ont été victimes. Cela permet de les éloigner du statut de « victimes absolues » et de souligner qu'un crime contre l'humanité est toujours une multiplication des crimes contre l'intimité. Les témoins cités ici en ont été avertis, ainsi que du contenu de l'article. Ils m'ont donné leur accord explicite, par écrit. L'un d'entre eux ne s'étant pas prononcé, il apparaît sous un pseudonyme. Beatriz Lewin est « Mère de la place de Mai » (Ligne fondatrice). Son fils, Jorge Marcelo Dyszel, et sa bru, Mirta Schwalb de Dyszel, âgés respectivement de 21 et 20 ans, ont « disparu » le 18 mai 1978. Beatriz n'a plus jamais eu de nouvelles d'aucun des deux. Extraits d'entretiens réalisés au dictaphone en 2005.
 4. Julia Braun est la mère de Gabriel Dunayevich (18 ans), disparu le 29 mai 1976 à la suite d'un enlèvement dans la rue, effectué par des forces de police. Julia est psychanalyste. Extraits d'entretiens enregistrés au dictaphone en 2005.
 5. Voir Van Gennepe (1909) ou Turner (1969). Victor Turner utilise la métaphore pour désigner les espaces marginaux dans lesquels les acteurs, transgressant des limites (contraintes aux codes de la vie courante), passant un seuil, voient leur statut social modifié. Les « mères », en tant qu'acteurs sociaux, sont ainsi devenues « mères de la place de Mai » ou « mères de disparus », et non « mères de morts ». Elles ont dû inventer de nouveaux mots, de nouveaux signes, de nouveaux symboles pour dire leur statut.
 6. Il ne s'agit d'ailleurs ici que d'un aperçu sur une question très complexe.
 7. Taty Almeida est « mère de la place de Mai » (ligne fondatrice). Son fils Alejandro Martin Almeida a disparu le 17 juin 1975, à l'âge de 20 ans. Il était étudiant en médecine. Affirmer la véritable identité de chacun des témoins est une démarche de réhabilitation de l'unicité de chacun. Extraits d'entretiens enregistrés au dictaphone en 2004 et 2005.
 8. C'est oublier, à mon sens, que les rafles nazies et l'extermination, dans l'anonymat le plus complet, d'êtres humains devenus des numéros sont des « disparitions » qui n'en portent pas le nom.
 9. Selon Victor, la disparition est « lisse, sans traces ». Victor Basterra est devenu, bien malgré lui, un symbole de résistance. Militant péroniste du monde ouvrier, il a été enlevé par la Marine et emmené, avec sa femme Laura et sa fille María-Eva (toutes deux citées dans cet article), dans un immense camp clandestin de détention installé dans les locaux de l'École de mécanique de la marine (ESMA). Victor restera plus de trois ans à l'ESMA. Torturé pendant sept mois, il est ensuite utilisé comme main-d'œuvre esclave de ses répresseurs : photographe, Victor est obligé à leur procurer

de faux documents d'identité. Il doit prendre quatre photos de chaque homme. À diverses opportunités, il vole des clichés des répresseurs, des détenus ou des lieux de détention. Puis, grâce à la surveillance internationale et au retour de la démocratie oblige, il est libéré quelques heures au compte-gouttes. À chaque sortie, il fait développer des négatifs de l'ESMA, cachés entre ses parties génitales. Sa famille les garde dans un placard. Ce seront des preuves magistrales lors des procès (inaboutis) à la junte militaire. Ses mots sont extraits d'entretiens filmés en 2006.

10. Nom d'emprunt.
11. Je ne peux développer ici l'analyse des modalités de l'engagement « en réseau » des familles de disparus. Pour davantage de précisions, consulter l'article publié dans la revue *Tracés*, en 2006.
12. Ces explications sont tirées d'entretiens avec des membres de l'Équipe argentine d'anthropologie légiste, enregistrés au dictaphone en 2006. Pour plus de précisions, consulter les rapports annuels de l'équipe, extrêmement détaillés, sur leur site Internet : <http://www.eaaf.org/>.
13. Les trois plans distincts ne sont pas les mêmes en Colombie qu'en Argentine, mais reste l'idée de la trilogie et de son acharnement.
14. Voir, au sujet de la contagion du non-dit et de l'amputation du lien social, l'ouvrage dirigé par René Kaes, Janine Puget et Marcelo Vignar (1989).
15. Ana-María Careaga a été enlevée à l'âge de 16 ans. Enceinte, elle a été détenue illégalement et torturée quatre mois durant, dans le centre clandestin de détention surnommé « Club Atlético ». Après sa disparition et celle de son beau-frère, sa mère, Esther Ballestrino de Careaga a fait partie des fondatrices des « Mères de la place de Mai ». Malgré la « réapparition » de Ana-María, elle décide de continuer la lutte au nom des autres disparus. Elle sera enlevée le 8 décembre 1977 à l'église Santa Cruz torturée et jetée vivante à la mer. Son corps a été rejeté sur les côtes argentines par le courant, un mois plus tard, et ses restes identifiés par l'Équipe argentine d'anthropologie légiste en 2005. Ana-María a pu donner le jour à son bébé en exil, en Suède. De retour en Argentine, elle travaille comme psychologue dans un centre d'attention... aux victimes de l'État. Extraits d'entretiens enregistrés au dictaphone, en mai 2006.
16. Expression de Françoise Sironi (2001), qu'elle reprend à plusieurs reprises à propos de la torture.
17. Je me rallie, sur ce point, aux propos de Jean-Michel Chaumont (2002), p. 290 : « Quand je crois retrouver ailleurs des fragments de la criminalité nazie, je n'en conclus pas à la moindre gravité du nazisme mais au contraire à la gravité extrême des situations généralement considérées comme tolérables. »